

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 09/09/2019

Le lundi 9 septembre 2019 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le 3 septembre 2019, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. Grégory SANSOZ

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mmes de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme DOR.

ABSENTS EXCUSES : Mme GUILLOTEAU, M. DAYME, Mme DOR pour les rapports n° 844 / 857 et 858

DEPOTS DE POUVOIR : Mme GUILLOTEAU pouvoir à M. SANSOZ
M. DAYME pouvoir à M. BERNARD

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17/06/19

M. le Maire : Deux mauvaises nouvelles, au cours des derniers jours. D'abord, le décès de notre ami Jacky Bonamour ancien boulanger « Au feu de bois » à Perrache. Il a été un homme extrêmement engagé dans la vie professionnelle avec son épouse décédée il y a déjà quelques années. Il avait un engagement associatif très fort, son épouse également, elle avait été candidate sur les listes en 1983 je crois. C'était une personnalité de notre quartier qui avait quitté le quartier depuis quelques années pour rejoindre l'Ain son département de naissance. Et puis, nous avons appris avec beaucoup de tristesse hier le décès de Luigi Pannacci, l'époux de Solange Pannacci qui est présidente de l'association des résidents de la place des Célestins. Ses funérailles auront lieu mercredi à 15h dans l'Isère. Au nom de l'ensemble de notre conseil, je présente aux enfants de Jacky Bonamour et à l'épouse de Luigi Pannacci nos condoléances attristées.

Deux grands sujets en cette rentrée qui ont attiré notre attention. D'une part la végétalisation dont les travaux commencent aujourd'hui même. Ils sont menés par la Ville de Lyon. Et d'autre part, la piétonisation qui, elle, est menée par la Métropole de Lyon. La première expérimentation aura lieu le samedi 28 septembre prochain.

Sur la végétalisation d'abord, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer avant l'été sur toutes les réserves que nous avons sur cette opération de communication préélectorale et de greenwashing politique. Alors même qu'en début de mandat, le Maire de Lyon a fait supprimer 80% des jardinières qui à l'époque coûtaient trop cher, notamment les bacs à arbre de la rue E. Zola, ce même Maire qui a largement contribué à la minéralisation de la presqu'île avec le projet Cœur de presqu'île, qui a refusé de mettre sur Victor Hugo un seul arbre ou bac à fleurs, aujourd'hui, essaie de se rattraper aux yeux de ses concitoyens en mettant en place ces nouveaux bacs. Alors, faire et défaire c'est toujours faire me direz-vous ! Et bien quand cela coûte plus de 800 000 € aux contribuables lyonnais, nous ne sommes pas d'accord. Autant nous étions d'accord pour des opérations de végétalisation de la presqu'île mises en œuvre avec des professionnels et des associations locales après avis des conseillers de quartiers et des élus locaux du 2^e arrondissement que nous sommes, autant le Maire de Lyon a lancé une concertation dans la précipitation, en réponse au lancement de la piétonisation. C'est la guéguerre Kimelfeld / Collomb qui se décline sur le territoire de la presqu'île. Une concertation a fait émerger une large contestation, non pas sur l'objectif sur lequel tout le monde s'accorde, mais sur la forme et sur les moyens. Le Maire de Lyon est passé outre tous ces avis négatifs. Visiblement, dans l'esprit du maire de Lyon, la concertation n'est pas faite pour être entendue...

Et nous avons appris dans le Progrès de samedi les modalités du projet et le calendrier de ce projet. Et si l'on en croit le Progrès, mais « quand c'est vrai c'est dans le Progrès », les aménagements prévus sont en contradiction avec la piétonisation et avec les vélos. La Ville parle d'une piste cyclable à contre sens quand la métropole parle de piétonisation donc de circulation à 5km/h pour les vélos. Que M. Collomb et M. Kimelfeld s'affrontent électoralement, c'est leur choix et ce sont les lyonnais qui trancheront. Mais lorsqu'ils instrumentalisent les projets de notre territoire, ça se fait au détriment des lyonnais, qu'ils soient habitants ou usagers de la presqu'île, et ça se fait aussi au détriment des lyonnais qui sont contribuables et qui par leurs impôts paient tout ce gâchis. Et ça, ce n'est pas acceptable.

Nous sommes POUR la végétalisation de la presqu'île ! Je la demande depuis 20 ans ! Et elle nous a toujours été refusée. Alors je suis heureux que tout le monde s'accorde aujourd'hui sur cet objectif mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix.

Sur la piétonisation, on a eu sur ce sujet davantage de concertation, même si là aussi on peut s'étonner de la précipitation d'avant l'été. On a même été entendus sur certains points comme les facilités de circulation des riverains ou sur l'accès pour certains riverains, mais on sent bien une volonté de faire, à terme, aboutir à un projet pérenne et vivable pour tous. Nous avons été complètement pour l'expérimentation. L'expérimentation me semble être une démarche intéressante en politique lorsqu'on ne sait pas ce que donnera une expérience, rien de tel qu'une expérimentation pour savoir si au final, l'expérience est bonne ou mauvaise. Finalement on arrive aujourd'hui à 3 samedis seulement d'ici fin octobre sur une amplitude horaire très courte (11h à 20h). Cette expérimentation, nous l'aurions souhaitée plus fréquente et plus tardive aussi. Nous aurions aimé qu'elle fonctionne tous les samedis pour bien entrer dans l'esprit des riverains, actifs et des visiteurs.

Compte-tenu des problèmes de rodéos qu'on a en presqu'île et qui continue malheureusement tous les vendredis et samedis, je propose l'expérimentation d'une fermeture complète de la presqu'île de minuit à 5h du matin. C'est le seul moyen à mon avis de mettre fin à ces hordes sauvages. On ne peut pas mettre des policiers partout et toute la nuit. Une fermeture de la presqu'île à la circulation automobile (hors riverains et véhicule de sécurité) de minuit à 5h ne pénaliserait pas la vie économique, ni les restaurants.

Au-delà des horaires, je m'interroge aussi sur les modalités de contrôle aux entrées. Il faut que l'expérimentation se fasse avec des contrôles stricts aux entrées mais ce n'est pas la configuration retenue. On va finalement laisser la voie libre à de nombreux véhicules. La police municipale ne va pas être mobilisée au maximum et ce sont surtout les sociétés privées, avec des vigiles, qui vont être impliquées. Nous pensons que la situation va être compliquée à gérer en l'état... Mais nous avons pris un parti, celui d'être pour l'expérimentation, d'être pour la piétonisation de la presqu'île, alors laissons les choses s'expérimenter sur le terrain et souhaitons qu'elle soit une réussite. Nous ferons tout pour qu'elle soit une réussite et que tout se fasse dans les meilleures conditions pour tous, riverains, commerçants, restaurateurs, hôteliers, tous ceux qui font la presqu'île aujourd'hui. Permettez-moi de saluer toutes les mesures mises en place pour voir si cette expérimentation allait être positive ou pas. C'est-à-dire, non seulement le sentiment des riverains, des professionnels, le chiffre d'affaires des professionnels, les mesures de qualité de l'air, de qualité de bruit, les mesures de la circulation. De ce côté-là, le modèle qu'on nous propose pour l'expérimentation nous semble plutôt positif. Nous allons vivre au minimum 3 samedis d'expérimentation. Il y en aura peut-être 3 autres en novembre et au début du mois de décembre. Ensuite, à tête reposée, nous aurons tous les éléments pour pouvoir juger des bienfaits de la piétonisation et à ce moment-là, l'équipe qui arrivera aux responsabilités à l'issue des élections de mars 2020 pourra décider si cette expérimentation doit être pérennisée. Au nom des élus du 2^e arrondissement, à l'issue de l'expérimentation, nous donnerons notre avis. J'invite d'ailleurs les riverains à titre personnel mais aussi les associations à s'exprimer là-dessus. Une expérimentation, c'est fait pour ça.

M. Bernard : M. le Maire, avec votre permission et ce long monologue très lourd mais qui est assez contradictoire avec vos attitudes passées. Je rappellerai simplement lorsque vous parlez de végétalisation, que vous êtes pour et que cela fait 15 ans que vous la réclamez. Vous n'avez pas été candidat avec M. Perben en 2008 où vous vouliez continuer le parking sur les berges du Rhône, de façon à nous priver des magnifiques berges du Rhône que nous avons actuellement ? Je crois que vous devriez de temps en temps relire ce que vous dites dans les années antérieures. Vous êtes en totale perte quand vous commencez des monologues comme ceux-ci. Je me félicite bien entendu des initiatives, qu'elles paraissent un peu tardives dans votre esprit je le partage, c'est vrai, il y a longtemps qu'on aurait dû faire des tests de piétonisation du cœur de la presqu'île. Mais vous savez aussi que vous défendez ardemment les automobilistes pour rentrer en ville et notamment pour leur favoriser le stationnement en surface puisque chaque fois qu'on en supprime, vous nous râlez après. Je crois que là aussi, il faut peut-être adopter un discours différent. Je crois qu'effectivement, nos amis commerçants ont effectivement besoin de sérénité, et puis de retrouver confiance au dynamisme de cette ville. Surtout à croire encore que cette ville et cette métropole font partie des grandes métropoles européennes. Nous avons encore une attractivité qui est très forte, il suffit de voir aujourd'hui le nombre de touristes que nous avons. Il y a quinze ans on n'entendait pas beaucoup d'étrangers parlant des langues étrangères dans le cœur de la presqu'île, aujourd'hui, vous n'entendez que des langues étrangères. On voit bien que cette ville a une attractivité qui est de plus en plus forte et qu'il faut peut-être éviter de faire du négatif parce qu'à force de capitaliser sur le négatif, on va précipiter l'ensemble de nos concitoyens vers une sorte de banalisation de notre métropole et de notre ville. M. le Maire, soyez gentil, vous êtes en campagne électorale, on l'est aussi, je vous rassure, vous ne serez pas tout seul sur le terrain mais ne commencez pas aussi fort dans la démagogie et dans le mensonge parce que vous nous trouverez sur ce terrain-là !

M. le Maire : Je ne vais pas polémiquer avec vous M. Bernard, je vais juste remettre un peu les choses dans l'ordre, parce que je crois que c'est plutôt vous qui avez fait une petite confusion. En 2001 je me suis présenté sur une liste.

M. Bernard : En 2008, M. le Maire !

M. Le Maire : En 2001, je me suis présenté sur une liste qui avait comme fondamental, l'idée de végétaliser les berges du Rhône et de mettre des Vélo'v. Ce qui n'était pas le cas de M. Collomb. Il a récupéré ces deux idées, très bien, je m'en réjouis. Je suis toujours opposé au stationnement de surface et je préférerais que l'on mette des arbres à la place des véhicules à condition de ne pas supprimer les places de stationnement mais d'ouvrir des parkings pour les résidents afin qu'ils puissent garer leurs véhicules. Pour que le fait d'habiter dans la presqu'île ne soit pas automatiquement synonyme de « pas de voiture ». Sinon, cela veut dire que vous n'aurez pas de familles, pas de professionnels, pas de personnes handicapées, etc, tous ceux qui veulent habiter en presqu'île avec une voiture. Moi, je suis pour la diversité de la population dans la presqu'île. Si on peut se passer d'une voiture qu'on s'en passe, si on ne peut pas s'en passer qu'on ait le droit d'avoir une voiture et que l'on ait des solutions alternatives de parking. Je n'ai jamais été contre les berges du Rhône, j'ai été contre le fait que l'on ne remplace pas concomitamment les places de stationnements. Ensuite il y eu le parking Lyautey, le parking de la fosse aux ours mais c'était après la création des berges. Il y a eu un moment où vous avez mis en difficulté, pendant deux années, plusieurs milliers de personnes. On aurait pu faire tout ça dans l'ordre pour que tout se passe bien. Ce n'est pas notre territoire, on ne va pas lancer le débat.

02/19/837 Salles transférées - Modification des tarifs des salles associatives et mise à disposition de la salle du Bon Accueil.

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

Mme de Brosse : Je profite de cette délibération pour rappeler que 143 associations et 46 particuliers profitent chaque année de nos salles municipales du 2^e. Nous sommes obligés de refuser une dizaine de demandes par mois par manque de disponibilité de ces salles, alors que dans le même temps, les salles Savoie Lamartine et celle qui a été ouverte à la Confluence sont très largement sous-occupées. Mais je vous demande d'approuver ces modifications de tarifs.

M. le Maire : C'est un ajustement en fait après l'analyse de l'occupation des salles et de la demande, effectivement une analyse assez fine. Cela permettra de répondre au mieux à la demande des associations et des particuliers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/838 Examen et adoption de l'état spécial du 2^e arrondissement pour l'exercice 2019 - Décision Modificative n°2.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : C'est un rapport technique pour vous dire que la mairie a gagné un intéressement sur les locations de salles pour un montant de 10 696 euros. Et la mairie centrale nous rembourse les 1400 euros que nous avons dépensés pour les plateaux repas pour les élections européennes, et nous avons également acheté du papier sécurisé et des livrets de famille pour 546 euros. Tout cela fait une somme de 12 642 euros et il faut ce rapport pour intégrer ces 3 sommes dans notre budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/839 Garantie sollicitée à hauteur de 50% par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 500 000,00 euros relatif à une opération de construction du siège social du CCAS située 66, cours Suchet à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

M. le Maire : Cela fait 5 ou 6 ans que l'on nous parle de la construction sur l'ancien bâtiment de la résidence Rink d'un siège social pour le CCAS. Et puis, entre-temps, il y a eu la fusion avec la Métropole, des compétences du département à la communauté urbaine de Lyon. J'avais cru comprendre à ce moment-là, que le CCAS perdait certaines de ses compétences au profit des maisons de la métropole et qu'on n'avait plus besoin d'avoir et des bureaux spécifiques pour le CCAS et des bureaux spécifiques pour les maisons de la métropole. On nous a annoncé récemment une nouvelle maison de la métropole, construite dans les 2 ans située sur le terrain ICF du cours Suchet. J'avais cru comprendre que la Ville de Lyon n'aurait plus besoin d'un siège social pour le CCAS. Le dossier ressurgit et on nous dit qu'on construit quand même un siège social pour le CCAS. J'espère que tout cela n'est pas du gaspillage d'argent public. Nous y veillerons attentivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/840 Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 329 480 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

Mme de Lavernée : Ces deuxièmes tranches correspondent à peu de choses près à celles qui avaient été versées l'année dernière. Je vous propose de voter favorablement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/841 Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 100 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/842 Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/843 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2019 - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/19/844 Lyon 2e - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence phase 2 - Modification n° 4 du programme des équipements publics (PEP).

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

Mme Dor : Pardonnez-moi M. le Maire, je suis contrainte de partir justement pour une obligation MJC.

M. le Maire : Il y a un moment où il faudra vraiment faire le choix entre votre mandat d'un côté et un mandat de l'autre, si vous ne pouvez pas assumer les deux !

Mme Dor : M. le Maire, les jeunes lyonnais ont produit un film intitulé « Jeunesse rêve toi », je trouve que c'est quelque chose de formidable. Je vous prie de m'excuser pour ce départ rapide.

M. le Maire : C'est plus formidable que le conseil d'arrondissement ? On est triste de vous voir partir, Mme Dor...Donc, concernant le dossier sur la zone concertée de la ZAC Confluence. Il y a un programme des équipements publics et nous l'avons déjà révisé, on en est à la 4^{ème} révision induite justement par ce changement de programme concernant la salle de musique du Marché Gare. L'année dernière au mois de février 2018, nous avons déjà revoté pour le programme des équipements publics. A l'époque, en février dernier, nous avons voté contre ce programme dans la mesure où il y avait un certain nombre d'équipements qui nous allaient très bien à commencer par la salle du Marché gare. Mais en revanche, nous avons souligné qu'il manquait deux équipements publics majeurs à la Confluence. Je ne vais pas revenir là-dessus mais il manque assurément des m² sportifs et des locaux associatifs. Nous avons dit que nous ne pouvions pas approuver globalement le programme des équipements publics dans la mesure où il y avait ces deux manques. Nous nous en apercevons tous les jours et nous nous en apercevrons encore plus lorsqu'il y aura plus de bâtiments et d'habitants. Autant, je vous ai proposé de mettre l'argent qu'il fallait sur le bâtiment de la salle de musique du Marché Gare, autant, je resterai sur le vote négatif que nous avons fait l'année dernière. Dommage qu'il n'y ait pas une piscine, dommage qu'il n'y ait pas un grand gymnase et seulement une petite salle de sport. Dommage qu'il n'y ait pas la grande salle associative qui avait été initialement prévue. Dommage qu'il n'y ait pas la maison des associations telle qu'elle avait été imaginée. Je voterai contre et j'appelle tous ceux qui partagent cet avis à voter contre cette modification n° 4 du programme des équipements publics.

M. Bernard : M. le Maire, c'est une obsession la piscine ! On va en avoir une à Gerland, il suffit de prendre deux prolongements du tramway pour arriver à la piscine de Gerland et on en a une sur le quai du Rhône. Quand on sait combien coûte une piscine et surtout son fonctionnement, quand vous nous dites qu'il faut faire des économies, on les fait puisqu'on ne fait pas de piscines qui sont extrêmement chronophages en termes d'argent.

M. Chaillet : Sur les m² sportifs manquants, je rappelle juste une règle nationale : c'est un gymnase pour 7 500 habitants. Faites le calcul M. Bernard et le compte n'y est pas !

M. Bernard : Vous savez, les gens, ils contents de courir sur les berges du Rhône et sur la berge de Saône.

REFUSE A LA MAJORITE

9 Voix Contre : MM. Broliquier, Gibert, Chaillet, Mme de Brosse, M. Calmard, Mme Bonnet Saint Georges, M. Royer, Mme Bauguil, Mme Descour

2 Voix Pour : MM. Bernard, Dayme

3 Abstentions : Mme de Lavernee, M. Sansoz et Maryll Guilloteau.

02/19/845 Dispositif Trait d'Union - 2ème session - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Vous savez, M. le Maire, que ce nouveau dispositif a remplacé nos « Lions du sport ». Les Lions du sport, je rappelle à ce conseil c'étaient des subventions d'arrondissement allouées par les adjoints d'arrondissement délégués au sport. Il y avait trois sessions par an. Les adjoints d'arrondissement fléchait les associations à accompagner connaissant parfaitement le tissu associatif de leur territoire et proposaient à l'adjoint de la mairie centrale d'accompagner telles ou telles associations avec un montant modeste mais efficace. Ceci a été recentralisé à la mairie centrale. Les budgets ont augmenté alors que lors de son installation Yann Cucherat avait baissé les dotations des Lions du Sport et après il les a complètement arrêtées. Et là, il remet ce dispositif en place et augmente les subventions. C'est une fois de plus une gouvernance qui ne nous convient pas et qui ne convient pas aux associations non plus M. le Maire. On ne va pas priver les associations d'argent, elles en ont besoin, notamment la Boule Ravat qui fait un travail assez formidable autour de la boule lyonnaise, on la connaît bien ici et le Taekwondo qui compte un champion du monde.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/846 Soutien à la vie associative et structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2019 phase 2 - Lancement de l'Appel à Projets Internationaux 2020.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/847 Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com Expression pour un montant total de 1 865 452 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Cela fait plusieurs fois que je demande en commission à Franck Levy pourquoi nous avons dans notre arrondissement une présidente de MJC, Mme Dor qui est également élue. Cela me pose un problème car on ne peut être juge et partie. A chaque fois que je pose cette question en commission, je n'ai pas de réponse. C'est pour cela que je demande publiquement ce soir à Mme Dor de s'expliquer. Va-t-elle démissionner d'un de ses deux mandats ? Gérard Collomb en 2001, avait demandé à tous les présidents et présidentes d'association élus sur ses listes de démissionner de leur mandat de manière à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt et d'appréciation. Une bonne partie l'on fait mais pas vous Mme Dor ! C'est pour cela que ce soir, je vous demande votre position.

Mme Dor : Ma position, M. Chaillet, n'a pas changé et je suis un peu surprise qu'après 5 ans vous me demandiez pourquoi je n'ai pas encore démissionné. On voit que les élections approchent et que la chose maintenant vous brule encore plus qu'antérieurement. Vous aurez noté que pour tout ce qui concerne les MJC je n'ai pas pris part au vote, ni aux discussions depuis 2014. Aussi, le conflit d'intérêt que vous soulignez ne me paraît pas exister. Je n'ai absolument pas l'intention de démissionner de mon poste de présidente de MJC et je continuerai, dans la règle qui est la mienne justement, de ne pas mélanger les genres à m'abstenir de tout commentaire. Ceci étant, vous êtes comme toujours le bienvenu à la MJC et nous vous avons toujours fourni en temps et en heure, mon directeur et l'équipe des bénévoles que j'ai l'honneur de présider depuis un petit moment maintenant, tous les renseignements que vous souhaitez. Voilà ma réponse M. Chaillet.

M. le Maire : Merci pour cette mise au point Mme Dor. Si j'ai bien compris dans vos propos, vous ne participez pas au vote concernant les rapports 847, 848 et 851.

ADOpte A LA MAJORITE : Non-participation au vote Mme DOR

02/19/848 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 19 670 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A LA MAJORITE : Non-participation au vote Mme DOR

02/19/849 Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée au groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e fixée à 500 852 euros au lieu de 667 802 euros - Ajustement de la subvention de fonctionnement général attribuée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e fixée à 760 918 euros au lieu de 593 968 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/850 Approbation et autorisation de signature du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE).

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/851 Programmation financière complémentaire 2019 au titre de la politique de la ville - volets lien social et éducation, Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 27 600 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A LA MAJORITE : Non-participation au vote Mme DOR

02/19/852 Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations dans le cadre de la santé, au titre de l'année 2019 pour un montant total de 15 000 euros.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/853 Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019 pour un montant total de 47 234 euros.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/854 Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 6e édition du "Lyon Urban Trail by night", le samedi 2 novembre 2019 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je me prépare pour le Run in Lyon qui aura lieu le 6 octobre mais là il s'agit du Lyon Urban Trail. C'est un niveau au-dessus. Il y a du dénivelé et c'est la nuit. Je soutiens des deux mains et des deux jambes ce type de course !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/855 Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire - temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Concernant la rentrée dans le 2^e arrondissement, tout d'abord on souhaite la bienvenue à tous les nouveaux inscrits et particulièrement aux plus petits. Bienvenue également aux deux nouveaux directeurs Monsieur Uzel pour le groupe scolaire Lucie Aubrac et Monsieur Duault pour la maternelle Gilibert.

Cette rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions avec toutefois la fermeture de 2 classes.

En effet, si la fermeture d'une classe maternelle à l'école Lucie Aubrac avait été annoncée dès le mois de juin, la fermeture de la 6^e classe de maternelle de l'école Lamartine, classe ouverte il y a 2 ans en septembre 2017 a été une vraie surprise. On doit principalement imputer cette fermeture à des déménagements qui n'avaient pas été annoncés avant l'été et qui sont liés à la dégradation du cadre de vie en presqu'île, dégradations dénoncées semaine après semaine par les membres du collectif « Presqu'île en colère ». On peut aussi penser que le rétablissement tardif du périmètre de la maternelle Levi Strauss à l'issue du Conseil Municipal du 3 juillet dernier qui est revenu sur la décision de fermeture de l'école Maternelle Levi Strauss a contribué à masquer la réalité des effectifs de la maternelle Lamartine.

Enfin, l'été, c'est toujours une période de travaux pour les écoles au sein de la ville de Lyon. Deux classes de la maternelle à l'école Michelet ont pu être rénovées ainsi que les sanitaires du rez-de chaussée. Depuis 2014, sous l'impulsion de la Mairie du 2e cette école a repris des couleurs avec la rénovation des classes de l'élémentaire et maintenant celles de la maternelle. L'été 2020, sont déjà programmées la rénovation de la classe de petite section et la couchette attenante.

A noter également, la porte de l'école maternelle Alix a été refaite, elle ne fermait plus correctement et c'est la sécurité de tous qui était en danger. Ce sont les premiers pas de travaux plus importants qui devraient débiter au cours de l'année 2020.

Concernant ce rapport, c'est un dossier dont nous avons l'habitude à chaque rentrée au mois de septembre le Maire de Lyon nous demande de donner notre avis sur cette délibération qui permet de financer les actions entreprises au sein des écoles publiques, des accueils de loisirs et des ateliers du mercredi pour l'année scolaire 2019/2020.

Il y a un an nous avons contesté ici même les conditions d'accès à certains projets réservés aux seules écoles des quartiers prioritaires considérant que l'égalité entre les écoles, entre les enfants n'étaient pas respectée. Aujourd'hui, il semble que la Ville nous ait entendus puisqu'elle a renoncé à cette politique d'exclusion. C'est une victoire avant tout pour les écoles et les enfants qu'elles accueillent. Ainsi 2 classes de l'école Lamartine participeront au projet « Patrimoine et moi », projet auquel elle n'avait pas eu le droit de candidater il y a un an.

Toujours dans le 2^e arrondissement parmi les projets « Musique » on relèvera celui des écoles Condé élémentaire et Aubrac qui chanteront la gastronomie. Nous espérons qu'à l'heure de l'inauguration de la Cité de la gastronomie, on pourra faire appel à leur talent.

A la demande des écoles Lamartine, Michelet et Aubrac un projet « Danse » voit le jour en maternelle et va pouvoir être mené avec des danseurs professionnels. Il sera accompagné à hauteur de 2000€,

On notera enfin le projet Jardigone qui, lui, existe depuis de nombreuses années avec une enveloppe de 3000€, Le Carnaval des écoles organisé par la Mairie du 2^e qui sera accompagné à hauteur de 500€ et le festival des « Chants de mars » auquel participe les accueils de loisirs pour un montant de 7500€

Enfin, les lieux accueil parents seront également financés par la Ville. Celui du groupe scolaire Lamartine et celui du groupe scolaire Germaine Tillion qui va connaître un nouveau départ avec de nouveaux partenaires. En raison du retournement de la Ville qui a de nouveau ouvert tous ces projets à l'ensemble des écoles et parce qu'il y a de bons projets à soutenir dans nos écoles du 2^e arrondissement, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

ADOpte A LA MAJORITE : Non-participation au vote Mme DOR

02/19/856 Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique "Marché Gare" - Opération n° 02219002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie l'autorisation de programme 2015-1 -Programme 00001 - Adaptation de la participation financière de la Ville de Lyon dans le cadre de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Les travaux coûtent plus cher que prévu. La Ville de Lyon et la Métropole se sont mis d'accord pour une fois, pour financer et apporter de l'argent supplémentaire sans avoir étudié la possibilité de le mettre dans un bâtiment neuf de la Confluence pour savoir si cela ne coûterait pas moins cher. Et finalement le choix a été fait. J'en ai été informé juste avant l'été. Ce nouveau projet aura des conséquences financières mais aussi artistiques. Il était prévu qu'il y ait deux saisons hors les murs et finalement il y en aura une troisième pour toute l'équipe du Marché Gare. La crainte était que le Marché Gare perde son label national de Salle de Musique Actuelle qui avait été une belle reconnaissance pour le Périscope et pour la salle du Marché Gare. Nous avons été très fiers d'avoir une salle qui avait ce niveau de reconnaissance nationale sur le territoire du 2^e arrondissement. Finalement, un accord a été trouvé : on perd un an de programmation mais on garde le label SMAC. Nous nous sommes posé la question de savoir s'il fallait approuver ou non ce rapport puisqu'il y a eu quand même une erreur d'appréciation majeure. On nous dit que les défauts étaient cachés derrière les façades et qu'il fallait vraiment commencer les travaux pour pouvoir les évaluer. J'ai relu le rapport initial, il n'y avait pas tant de précautions que cela en disant « sous réserve des dommages que l'on pourrait trouver plus tard... ». L'appréciation a vraiment été fautive dès le départ et pas à quelques % près parce qu'il s'agit d'un doublement du budget. Nous avons, pour apprécier ce dossier, regardé, un, la qualité du travail du Marché Gare, deux, les solutions alternatives qu'il aurait été possible d'envisager après étude approfondie de ce dossier. Je considère que malgré l'erreur d'appréciation majeure, il convient de procéder à ces travaux, de les réaliser même s'ils sont beaucoup plus chers qu'initialement prévu. A titre personnel, j'apporterai mon soutien à cette révision de programme.

Je l'ai déjà fait à la SLPA Lyon Confluence, je l'ai déjà fait auprès de la direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon et je le confirme aujourd'hui au niveau de la mairie d'arrondissement.

M. Bernard : Vous savez bien M. le Maire, lorsque l'on fait de la démolition, bien entendu, on a souvent des surprises. Je crois qu'il ne faut pas s'étonner sur un bâtiment qui a été construit dans les années 60, qu'il faut remettre au goût du jour avec des techniques nouvelles de construction et sans parler de la mise en sécurité obligatoire. Vous savez que la réglementation a beaucoup changé entre 1960 et 2019.

M. le Maire : Cela se prévoit tout ça !

M. Bernard : Attendez, M. le Maire, vous cherchez chaque fois la polémique sur des sujets... Il est important que lorsqu'on fait ce genre de réaménagement, de restructuration, il est évident qu'il y ait quelques surprises. Il est d'ailleurs regrettable que vous n'ayez pas assisté au dernier conseil d'administration au mois de juillet de la SPL Confluence, vous auriez eu des explications et des experts qui vous en auraient parlé. Vous n'y étiez pas et vous savez très bien que je suis toujours très présent, c'est pour cela que je suis là, pour vous apporter des précisions que vous oubliez ou que vous ne voulez pas savoir. Je suis content que vous appeliez l'ensemble de votre conseil à voter sur ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/857 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux) pour un montant de 34 025 euros - Autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

M. le Maire : Vous pouvez nous dire ce qui s'est passé cet été et surtout ce qu'il va se passer pour la semaine bleue ?

M. Bernard : Pour être senior il faut avoir quel âge Mme Bauguil ?

Mme Bauguil : Je n'aime pas la question, il n'y a pas d'âge, c'est plutôt retraité. Il y a des personnes qui ont 80 ans qui font beaucoup de chose et il y en a d'autres qui ont 60 ans et qui ont besoin d'être aidés.

M. le Maire : je crois que M. Bernard ne posait pas la question pour lui, il posait la question pour son ami le Maire de Lyon !

M. Bernard : M. Broliquier, je vous sens dans une forme exceptionnelle ! Je pense que la campagne électorale a démarré sur les chapeaux de roues et on va passer de bons et grands moments !

Mme Bauguil : Pour l'actualité, l'été s'est très bien passé. Les personnes étaient en général très contentes des sorties. Contrairement à ce que l'on pourrait penser la canicule n'a pas engendré spécialement de désistement. Les seniors n'ont pas eu peur de la canicule même si ce n'est pas toujours une partie de plaisir. Ce sont des moments de détente agréable. J'ai juste regretté qu'on ne soit pas associé, nous les élus en charge des personnes âgées, au choix des sorties, qu'il n'y ait pas plus de sorties culturelles. Il n'y a eu qu'une sortie avec visite de musée. Tout le programme de la semaine bleue se trouve dans la « Lettre des seniors », il y a pas mal de choses. En mairie quelques exemples : nous avons un quizz qui plaît chaque année et que nous avons renouvelé. Nous avons à l'école Peyrefitte des soins esthétiques hommes et femmes. Nous avons aussi le déjeuner spécial Italie au restaurant Club Condé. Je voulais également attirer votre attention sur notre partenariat avec l'association « Voix d'Or » qui propose des ateliers avec différents thèmes mais pas uniquement pour la semaine bleue. Notez aussi les portes ouvertes des clubs seniors. C'est important pour les seniors de continuer à avoir des activités. Vous découvrirez leurs dates pour voir ce qu'ils proposent d'intéressants.

M. Broliquier : Merci d'être toujours active aux services des seniors de cet arrondissement. Plus on se rapproche de l'âge des seniors, plus on vote pour toutes les subventions concernant ce sujet !

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/858 Projet d'expérimentation de la vidéo verbalisation .

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. Gibert : Je vous demande d'approuver cette expérimentation qui durera une année et encore une fois qui ne va pas tout révolutionner mais qui nous donne un outil supplémentaire dans cette lutte qui est engagée au niveau de la tranquillité publique de la presqu'île.

M. Sansoz : Je voulais dire que c'était une avancée intéressante au sein de la majorité en place. Ce n'était pas évident au tout début et il semble que la situation de la presqu'île ait fait bouger les lignes. C'est une bonne chose. Là, nous aurons l'image, tout ce qui sera stationnements, feux grillés, incivilités au niveau des passages piétons qui sera vu, pourra être sanctionné. Il serait bien qu'on puisse évoluer aussi sur le son. Les klaxons, les pétards, ce genre de choses, on n'est pas encore capable de les analyser. C'est donc une évolution à envisager. Mais je crois plus à cette sanction policière que la presqu'île forteresse qui pour moi n'est pas un sens à prendre.

M. Gibert : C'est une remarque très intéressante, parce que bien évidemment, on en a parlé tout à l'heure en commission sécurité, l'agent assermenté voit les infos mais ne les entend pas. Pour mettre cela en parallèle on nous a prévenu en Mairie du 2^{ème} que l'opération police municipale vendredi et samedi soir allait être remise en route avec à chaque fois 15 à 20 policiers présents sur place. Il y a un appel qui est fait également au niveau de la police nationale pour qu'elle puisse venir en renfort auprès de la police municipale.

M. le Maire : Ce rapport sur la vidéo verbalisation a été une des bonnes surprises de cette rentrée. Nous l'avions demandée sur la rue E. Herriot et la Ville a répondu favorablement à la demande d'expérimentation de la mairie d'arrondissement. La bonne surprise c'est qu'elle a accepté le principe mais elle l'a même élargi à 7 autres axes et places. Malheureusement, on passe encore à côté du problème. Contrairement à ce qu'annonce la délibération de ce jour, si l'on en croit les horaires, ce dispositif sera utile mais pas pour répondre aux troubles causés par de nombreux conducteurs inciviques les fins de semaines sur certains axes de la presqu'île. Le dossier du conseil municipal et Philippe Gilbert vient de nous le dire, nous annonce que le dispositif sera opérationnel de 6h à minuit du lundi au samedi et de 6h à 20h le dimanche. Cela signifie que de minuit à 6h, il n'y aura plus rien. Il n'y aura pas de vidéo-surveillance. Il n'y aura pas de policiers puisque le dossier sous-entend que le dispositif remplacera les agents de police municipale. Mais il faut mettre les moyens conséquents face aux problèmes que nous avons aujourd'hui sur la rue E. Herriot et de façon nocturne sur les rues de la presqu'île. C'est une priorité. Vous le voyez sur les sites et réseaux sociaux l'exaspération des riverains est à son paroxysme et pourtant, je peux vous assurer qu'ils ont été patients ! Ils sont en colère et je partage cette colère parce qu'aujourd'hui, il faut bien reconnaître que ni la Ville, ni la Métropole, ni l'Etat n'assurent la tranquillité des riverains de la presqu'île entre 1h et 4h du matin les vendredis et samedis. Il y a quelques semaines, le Maire de Lyon a bien trouvé 800 000 € pour expérimenter des jardinières qu'il avait fait enlever en début de mandat car elles coûtaient trop cher. Qu'on ne me dise pas que c'est une question de moyens. C'est une question de volonté politique que ceux qui nous gouvernent n'ont pas. Ce genre de délit n'est pas considéré comme tout en haut de l'échelle des délits à traiter. Dans la façon dont ils font leur choix de sécurité publique, il n'y a pas la volonté de résoudre le problème. Nos grands élus à l'approche des élections, font semblant d'apporter des réponses mais c'est de la cosmétique qui encore une fois ne correspond pas aux réalités et aux besoins du terrain. Il faut que tout cela change !

Nous votons bien sûr cette expérimentation. C'est un début mais en aucun cas une réponse aux problèmes des rodéos notamment entre 1h et 4h du matin. D'où ma proposition de piétonniser la presqu'île en nocturne les vendredis et samedis. Je ne vois pas d'autres solutions efficaces. On ne va pas mettre une compagnie de CRS tous les vendredis et samedis soir et pourtant c'est ce qu'il faudrait faire. Aujourd'hui nous n'avons pas les moyens, ayons au moins la volonté de mettre en œuvre des propositions qui seront efficaces.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Trois questions diverses. Un : le forum des associations : rendez-vous important pour les associations et les habitants de la presqu'île. Alexandra de Brosse, c'est vous qui en avez la responsabilité, quelques éléments à communiquer à nos collègues ? C'est ce samedi à partir de 14h.

Mme de Brosse : Oui, c'est ce samedi. Nous accueillons 58 associations. Il y aura un certain nombre d'animations tout au long de l'après-midi qui seront obligées de s'interrompre à 16h puisque l'on partage le podium avec la Fête des bannières qui a lieu le même jour au même endroit. Nous avons beaucoup d'associations nouvelles. Cela fait plaisir de voir de nouvelles associations qui s'installent dans le 2^e arrondissement avec des activités innovantes. Je vous invite à venir nombreux.

M. le Maire : Merci. Deuxième information, c'est une communication concernant la commission mixte. Je vous rends compte de la 1^{ère} réunion de la commission mixte du 2^e arrondissement. Elle a eu lieu le 2 juillet dernier dans cette salle. Sept élus de la Mairie du 2^e et trois élus de la Mairie centrale ont adopté le règlement intérieur de la commission mixte du 2^e arrondissement sous ma présidence.

Nous avons ensuite proposé de soumettre au vote de la commission mixte, l'intégration dans l'inventaire du 2^e arrondissement des 2 salles associatives celles dont on a parlé tout à l'heure, Savoie Lamartine et Confluence. Sandrine Frih, Adjointe au Maire s'est engagée à porter cette demande auprès de la Mairie centrale.

J'ai demandé officiellement à l'adjointe de la Ville quand et comment nous discuterions enfin des critères de classement, d'affectation et d'utilisation des équipements transférés.

La 2^e réunion de la commission mixte qui devait revenir sur ces sujets était prévue demain mais malheureusement elle a été annulée pour des raisons personnelles. Sandrine Frih nous a demandé de l'annuler et elle est reportée à la demande de la Ville. J'espère qu'elle pourra se tenir à la fin du mois de septembre ou dans les tous premiers jours d'octobre pour avancer sur cette question qui vous le savez nous tient à cœur.

La troisième information que je voulais vous donner concernait les élections municipales. La date officielle nous a été communiquée par le ministère de l'intérieur. Ce sera le 15 mars pour le 1^{er} tour. Des élections municipales et métropolitaines en ce qui nous concerne. Nous commençons déjà à les préparer, et nous aurons le 2^{ème} tour une semaine après, comme la loi l'indique, le 22 mars. A un moment, on avait évoqué les deux derniers dimanches de mars. En fait ce sont bien les 15 et 22 mars qui ont été retenus pour le scrutin municipal qui mettra fin à notre mandat. Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 5 novembre. Je vous souhaite une excellente soirée et je déclare terminée cette séance du conseil d'arrondissement. Merci pour votre participation.

La séance est levée à 19h30